



# PERSONNELS ENSEIGNANTS DU 1<sup>er</sup> DEGRE

## DEMANDE D'AUTORISATION

D'EXERCER LES FONCTIONS A TEMPS PARTIEL DE DROIT

DE REPRENDRE LES FONCTIONS A TEMPS PLEIN

Références: Décret n° 82-624 du 20 juillet 1982 modifié

Décret n°2002-1072 du 7 août 2002

Décret n° 2008-775 du 30 juillet 2008

Les demandes de temps partiel annualisé doivent faire l'objet d'un courrier joint au présent document, précisant les modalités d'organisation du service (cf décret du 7 août 2002).



Division du Personnel  
Dossier suivi par : Marie-Ange Mercy  
Téléphone : 05.67.76.56.90  
Fax : 05.67.76.56.01  
Mél. : drh65gc@ac-toulouse.fr  
Rue Georges Magnoac  
65016 Tarbes Cedex

Nom : ..... Prénom : .....  
Corps : ...PE  Instituteur ... Poste d'exercice : ..... à titre définitif  à titre provisoire

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation de :

EXERCER MES FONCTIONS A TEMPS PARTIEL DU...../...../..... AU ...../...../.....  1<sup>re</sup> demande  renouvellement

de droit

- Pour élever un enfant de moins de 3 ans, ce temps partiel est comptabilisé à temps plein à titre gratuit, pour la liquidation de la retraite. Date de naissance de l'enfant : ...../...../.....
- Pour élever un enfant adopté (3 ans à compter de son arrivée au foyer) ce temps partiel est comptabilisé à temps plein à titre gratuit, pour la liquidation de la retraite. Date arrivée de l'enfant : ...../...../.....
- Pour donner des soins à son conjoint, à un enfant à charge ou à un ascendant atteint d'un handicap
- En cas de handicap relevant de l'obligation d'emploi.

> dans le cadre d'une répartition hebdomadaire: indiquez le nombre de ½ journées libérées  2  4,5 (rémunération correspondant à la quotité financière exacte du nombre d'heures travaillées)

> dans le cadre d'une répartition annuelle :  80 % (sous réserve des dispositions de la circulaire du 3 février 2017 § - II Dispositif réglementaire - b) organisation du service)

> dans le cadre du temps partiel annualisé :  
 50% - période travaillée à temps complet :  septembre/ janvier  février/ juin  indifférent

- REPRENDRE MES FONCTIONS A TEMPS PLEIN A COMPTER DU 1<sup>er</sup> septembre 2018
- REPRENDRE MES FONCTIONS A TEMPS PLEIN AUX 3 ANS DE L'ENFANT (indiquer date de naissance) : .....

Date : ..... Signature de l'intéressé(e): .....

### Temps partiel de droit

#### Avis de l'Inspecteur de l'Education nationale :

- favorable
- défavorable ((Les refus opposés à une demande de travail à temps partiel doivent être précédés d'un entretien et motivés dans les conditions définies par la loi n° 79-587 du 11 juillet 1979 et article 37 de la loi du 11 janvier 1984)

Fait à ..... le.....  
Signature :